



**n° 212**  
**13 octobre**  
**2017**

---

*Pages 5359*  
*à 5424*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>5364</b>
Arrêté 2017-394 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier environnement aménagement durable" (C2i mead).....	5364
Arrêté n° 2017-395 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Cursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologies, santé.....	5364
Arrêté n° 2017-396 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 1 (C2i®).....	5365
Arrêté 2017-397 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e).....	5366
Arrêté n° 2017-398 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI)....	5366
Arrêté n° 2017-399 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique.....	5367
Arrêté n° 2017-400 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre.....	5368
Arrêté n° 2017-401 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques.....	5370
Arrêté n° 2017-402 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie.....	5371
Arrêté n° 2017-403 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologies, santé.....	5373
Arrêté n° 2017-404 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie.....	5374
Arrêté n° 2017-405 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil.....	5376
Arrêté n° 2017-406 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires.....	5377
Arrêté n° 2017-407 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement.....	5378
Arrêté n° 2017-408 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie.....	5379
Arrêté n° 2017-409 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti.....	5379
Arrêté n° 2017-410 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention systèmes informatiques et	

Arrêté n° 2017-412 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.....	5381
Arrêté n° 2017-413 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé / mention biotechnologies / parcours : biochimie /parcours : génie biotechnologique et management en agro-alimentaire, Applied Blue Biotechnology.....	5382
Arrêté n° 2017-414 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux.....	5384
Arrêté n° 2017-415 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale.....	5385
Arrêté n° 2017-416 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral.....	5386
Arrêté n° 2017-417 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia.....	5387
Arrêté n° 2017-418 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques.....	5389
Arrêté n° 2017-419 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance de la première année de master des domaines Sciences, technologies, santé, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement.....	5390
Arrêté n° 2017-420 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux.....	5391
Arrêté n° 2017-505 du 5 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine droit, économie, gestion, mention droit de l'entreprise.....	5393
Arrêté n° 2017-506 arrêté du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie.....	5393
Arrêté n° 2017-507 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2.....	5394
Arrêté n° 2017-508 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1.....	5394
Arrêté n° 2017-509 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2.....	5395
Arrêté n° 2017-510 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF C1.....	5396
Arrêté n° 2017-511 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine sciences humaines et sociales mention direction de projets ou établissements culturels parcours développement culturel de la ville.....	5396
Arrêté n° 2017-512 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours direction de projets audiovisuels et numériques.....	5397

Arrêté n° 2017-513 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine sciences humaines et sociales mention tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines .....	5398
Arrêté n° 2017-514 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours langues, cultures, affaires internationales.....	5399
Arrêté n° 2017-515 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international parcours économie et commerce international-Asie.....	5401
Arrêté n° 2017-516 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, parcours géographie appliquée à la gestion des littoraux.....	5401
Arrêté n° 2017-517 du 6 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Isabelle Queyroux).....	5402
Arrêté n° 2017-518 du 06 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Serge Linkes).....	5403
Arrêté n° 2017-519 du 6 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Laurence Tranoy).....	5403
Arrêté n° 2017-520 du 6 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Eric Monteiro).....	5404
Arrêté n° 2017-522 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Christelle Monteiro).....	5404
Arrêté n° 2017-523 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Martine RAIBAUD).....	5406
Arrêté n° 2017-524 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Philippe Grangé).....	5407
Arrêté n° 2017-525 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Yonghae Kwon).....	5408
Arrêté n° 2017-526 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Laurence Tranoy).....	5409
Arrêté n° 2017-527 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Valérie Systemans).....	5410
Arrêté n° 2017-528 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Martine Breillac).....	5412
Arrêté n° 2017-529 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Pierre-Henry De Bruyn).....	5413
Arrêté n° 2017-530 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Jean-Michel Carozza).....	5414

---

Arrêté n° 2017-531 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Jean-Sébastien Noel).....	5415
Arrêté n° 2017-532 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Serge Linkes).....	5417
Arrêté n° 2017-533 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Frédéric Pouget).....	5418
Arrêté n° 2017-534 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Mickael Augeron).....	5419
Arrêté n° 2017-535 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Diégo Jarak).....	5420
Arrêté n° 2017-536 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Stéphanie Peltier).....	5421
Arrêté n° 2017-537 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Laurent Hugot).....	5423
Arrêté n° 2017-542 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature non financière (Angélique Coron) .....	5424

**ARRÊTÉS****Arrêté 2017-394 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier environnement aménagement durable" (C2i mead)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier environnement aménagement durable" (C2i mead) est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président

Anthony Bourmaud, professeur certifié

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Jean-Christophe Burie, professeur des universités

Christophe Sempe, professeur certifié

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-395 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du label  
Cursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologies, santé****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 octobre 2012,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury de délivrance du label Cursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologies, santé est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président

Hélène Montanié, maître de conférences

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-396 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 1 (C2i®)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,

Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 1 (C2i®) est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président

Anthony Bourmaud, professeur certifié

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Christophe Sempe, professeur certifié

Nicolas Trugeon, professeur certifié

Jean-François Viaud, professeur agrégé

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président

---

Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté 2017-397 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 portant création du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant » (C2i2e) est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Michel Colin, professeur des écoles

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-398 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 "métier de l'ingénieur" (C2iMI) est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Courboulay, maître de conférences, président

Anthony Bourmaud, professeur certifié

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Jean-Christophe Burie, professeur des universités  
Christophe Sempe, professeur certifié

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

## **Arrêté n° 2017-399 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique**

### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean François Viaud, PRAG, président  
Jean-Loup Guillaume, professeur des universités  
Mickaël Coustaty, maître de conférences  
Christophe Saint-Jean, maître de conférences  
Pierre Rodriguez, professeur certifié  
Nicolas Trugeon, professeur certifié

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean François Viaud, PRAG, président  
Jean-Loup Guillaume, professeur des universités  
Mickaël Coustaty, maître de conférences  
Christophe Saint-Jean, maître de conférences  
Pierre Rodriguez, professeur certifié  
Nicolas Trugeon, professeur certifié

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean François Viaud, PRAG, président  
Jean-Loup Guillaume, professeur des universités  
Mickaël Coustaty, maître de conférences

Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Nicolas Trugeon, professeur certifié

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean François Viaud, PRAG, président

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités

Mickaël Coustaty, maître de conférences

Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Nicolas Trugeon, professeur certifié

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean François Viaud, PRAG, président

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités

Mickaël Coustaty, maître de conférences

Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Nicolas Trugeon, professeur certifié

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention informatique est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean François Viaud, PRAG, président

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités

Mickaël Coustaty, maître de conférences

Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Pierre Rodriguez, professeur certifié

Nicolas Trugeon, professeur certifié

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président

Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-400 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Isabelle Brenon, maître de conférences, présidente

Eric Chaumillon, professeur des universités

Nathalie Hubert, PRAG

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vivien Mathé, maître de conférences, président

Nathalie Hubert, PRAG

François Lévêque, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Isabelle Brenon, maître de conférence, présidente

Eric Chaumillon, professeur des universités

Mikhail Karpytchevk, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vivien Mathé, maître de conférences, président

François Lévêque, maître de conférences

Isabelle Brenon, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Isabelle Brenon, maître de conférences, présidente

Eric Chaumillon, professeur des universités

Mikhail Karpytchevk, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la terre est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vivien Mathé, maître de conférences, président

Isabelle Brenon, maître de conférence

Mikhail Karpytchevk, maître de conférences

François Lévêque, maître de conférences

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-401 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président  
Laurence Cherfils, maître de conférences  
Frédéric Testard, maître de conférences  
Cyril Ospel, maître de conférences  
Nadir Sari, maître de conférences  
Noël Fraisseix, professeur agrégé

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président  
Laurence Cherfils, maître de conférences  
Frédéric Testard, maître de conférences  
Cyril Ospel, maître de conférences  
Nadir Sari, maître de conférences  
Noël Fraisseix, professeur agrégé

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président  
Laurence Cherfils, maître de conférences  
Frédéric Testard, maître de conférences  
Cyril Ospel, maître de conférences  
Nadir Sari, maître de conférences  
Noël Fraisseix, professeur agrégé

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président  
Laurence Cherfils, maître de conférences  
Frédéric Testard, maître de conférences  
Cyril Ospel, maître de conférences  
Nadir Sari, maître de conférences  
Noël Fraisseix, professeur agrégé

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président  
Laurence Cherfils, maître de conférences  
Frédéric Testard, maître de conférences  
Cyril Ospel, maître de conférences  
Nadir Sari, maître de conférences  
Noël Fraisseix, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Le Floch, maître de conférences, président  
Laurence Cherfils, maître de conférences  
Frédéric Testard, maître de conférences  
Cyril Ospel, maître de conférences  
Nadir Sari, maître de conférences  
Noël Fraisseix, professeur agrégé

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-402 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente  
Gilles Bonnet, professeur des universités  
Philippe Pelu, professeur agrégé  
Catherine Savall, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
René Sabot, maître de conférences  
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente  
Gilles Bonnet, professeur des universités  
Philippe Pelu, professeur agrégé  
Catherine Savall, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
René Sabot, maître de conférences  
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente  
Gilles Bonnet, professeur des universités  
Philippe Pelu, professeur agrégé  
Catherine Savall, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
René Sabot, maître de conférences  
Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente  
Gilles Bonnet, professeur des universités  
Philippe Pelu, professeur agrégé  
Catherine Savall, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
René Sabot, maître de conférences

Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente

Gilles Bonnet, professeur des universités

Philippe Pelu, professeur agrégé

Catherine Savall, maître de conférences

Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Patrick Girault, maître de conférences

René Sabot, maître de conférences

Marc Jeannin, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention physique-chimie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Lisianne Domon, maître de conférences, présidente

Gilles Bonnet, professeur des universités

Philippe Pelu, professeur agrégé

Catherine Savall, maître de conférences

Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Patrick Girault, maître de conférences

René Sabot, maître de conférences

Marc Jeannin, maître de conférences

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-403 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologies, santé**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences, technologies, santé est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Fabienne Marotte, maître de conférences, président  
Mickael Airaud, PRAG, président  
Ingrid Arnaudin, maître de conférences  
Isabelle Brenon, maître de conférences  
Jaama Bouhattate, maître de conférences  
Nicolas Trugeon, professeur certifié

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-404 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Hélène Thomas, maître de conférences, présidente  
Jean-René Cherouvrier, maître de conférences  
Ingrid Arnaudin, maître de conférences  
Mickaël Airaud, professeur agrégé  
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cécile Vincent, maître de conférences, présidente  
Jean-René Cherouvrier, maître de conférences  
Ingrid Arnaudin, maître de conférences  
Sophie Sable, maître de conférences

Nathalie Imbert , maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ingrid Arnaudin, maître de conférences, présidente

Hélène Thomas, maître de conférences

Cécile Vincent, maître de conférences

Hélène Montanié, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Nathalie Imbert, maître de conférences, présidente

Thierry Maugard, professeur des universités

Cécile Vincent, maître de conférences

Denis Fichet, maître de conférences

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Thierry Maugard, professeur des universités, président

Nathalie Imbert, maître de conférences

Cécile Vincent, maître de conférences

Pierrick Bocher, maître de conférences

Ingrid Arnaudin, maître de conférences

Valérie Thiery, professeur des universités

Le jury qui délivrera le titre de Deug de licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ingrid Arnaudin, maître de conférences, présidente

Hélène Thomas, maître de conférences

Cécile Vincent, maître de conférences

Hélène Montanié, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Thierry Maugard, professeur des universités, président

Nathalie Imbert, maître de conférences

Cécile Vincent, maître de conférences

Pierrick Bocher, maître de conférences

Ingrid Arnaudin, maître de conférences

Valérie Thiery, professeur des universités

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-405 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cyrille Allery, maître de conférences, président  
Abdelhamid Belghit, professeur des universités  
Claudine Wehrli, maître de conférences  
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cyril Allery, maître de conférences, président  
Abdelhamid Belghit, professeur des universités  
Claudine Wehrli, maître de conférences  
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cyrille Allery, maître de conférences, président  
Abdelhamid Belghit, professeur des universités  
Claudine Wehrli, maître de conférences  
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cyrille Allery, maître de conférences, président  
Abdelhamid Belghit, professeur des universités  
Claudine Wehrli, maître de conférences  
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cyrille Allery, maître de conférences, président  
Abdelhamid Belghit, professeur des universités  
Claudine Wehrli, maître de conférences  
Dina Razafindralandy, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de Deug et le grade de licence du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Cyrille Allery, maître de conférences, président  
Abdelhamid Belghit, professeur des universités  
Claudine Wehrli, maître de conférences  
Dina Razafindralandy, maître de conférences

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-406 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,

Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industrie agroalimentaire, alimentation spécialité production et management en industries agro-alimentaires est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Nicolas Bridiau, maître de conférences, président  
Marie-Joëlle Lozac'h, enseignante à l'ENILIA-ESMIC  
Pierre Lecomte, enseignant à l'ENILIA-ESMIC  
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences  
Sophie Sablé, maître de conférences

Jean-Pierre Bodin, directeur de l'atelier technologique ENILIA-ESMIC  
Lucile Royer, chargée de projet au CRITT agro-alimentaire Poitou-Charentes  
Vincent Demester, enseignant au Lycée des métiers hôteliers de La Rochelle

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-407 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention productions animales spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Denis Fichet, maître de conférences, président  
Florence Caurant, maître de conférences  
Alain Parache, enseignant (Lycée de Bourcefranc)  
Marie-Laure Begout, chercheur (IFREMER)

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-408 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Philippe Pelu, PRAG, président  
Jean-Luc Grosseau-Poussard, maître de conférences  
Anne Piriou, directrice de la MFR de Brioux sur Boutonne  
Philippe Egenod, opticien

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-409 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil et construction spécialité réhabilitation énergétique du patrimoine bâti est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Abdelhamid Belghit, professeur des universités, président  
Patrick Salagnac, professeur des universités  
Marc Abadie, maître de conférences

Emmanuel Bozonnet, maître de conférences  
Ghislain Michaux, maître de conférences  
Hervé Gaildrat, gérant du bureau d'étude ITF

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-410 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention systèmes informatiques et logiciels spécialité création multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Pierre Courtellemont, professeur des universités, président  
Anthony Bourmaud, professeur certifié  
Laurent Mascarilla, maître de conférences  
Mathieu Vouzelaud, vidéaste indépendant

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-412 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours :  
Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation  
Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président  
Erwan Liberge, maître de conférences  
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences  
Marc Abadie, maître de conférences  
Christophe Gilliot, professeur associé temporaire

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président  
Erwan Liberge, maître de conférences  
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences  
Marc Abadie, maître de conférences  
Christophe Gilliot, professeur associé temporaire

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président  
Erwan Liberge, maître de conférences  
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences  
Marc Abadie, maître de conférences  
Christophe Gilliot, professeur associé temporaire

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation,

Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président  
Erwan Liberge, maître de conférences  
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences  
Marc Abadie, maître de conférences  
Christophe Gilliot, professeur associé temporaire

Le jury qui délivrera titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention génie civil parcours : Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation, Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Ameur El Amine Hamami, maître de conférences, président  
Erwan Liberge, maître de conférences  
Emmanuel Bozonnet, maître de conférences  
Marc Abadie, maître de conférences  
Christophe Gilliot, professeur associé temporaire

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-413 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé / mention biotechnologies / parcours : biochimie /parcours : génie biotechnologique et management en agro-alimentaire, Applied Blue Biotechnology**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

## Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Sannier, professeur des universités, président  
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences

Marianne Graber, professeur des universités  
Sophie Sable, maître de conférences  
Michel Goldberg, maître de conférence

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Sannier, professeur des universités, président  
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences  
Marianne Graber, professeur des universités  
Thierry Maugard, professeur des universités  
Michel Goldberg, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Sannier, professeur des universités, président  
Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences  
Marianne Graber, professeur des universités  
Thierry Maugard, professeur des universités  
Michel Goldberg, maître de conférences  
Sophie Sable, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique, management en agro-alimentaire et Applied Blue Biotechnology est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences, présidente  
Frédéric Sannier, professeur des universités  
Jean-Marie Piot, professeur des universités  
Valérie Thiery, professeur des universités  
Sophie Sable, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique, management en agro-alimentaire et Applied Blue Biotechnology est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences, présidente  
Frédéric Sannier, professeur des universités  
Jean-Marie Piot, professeur des universités  
Valérie Thiery, professeur des universités  
Sophie Sable, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention biotechnologies parcours : biochimie, génie biotechnologique et management en agro-alimentaire est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie Bordenave-Juchereau, maître de conférences, présidente

Frédéric Sannier, professeur des universités  
Michel Goldberg, maître de conférences  
Valérie Thiery, professeur des universités  
Sophie Sable, maître de conférences

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-414 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Juan Creus, professeur des universités, président  
Josselyne Balmain, maître de conférences  
Catherine Savall, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Juan Creus, professeur des universités, président  
Josselyne Balmain, maître de conférences  
Catherine Savall, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Juan Creus, professeur des universités, président  
Josselyne Balmain, maître de conférences

Catherine Savall, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Juan Creus, professeur des universités, président  
Josselyne Balmain, maître de conférences  
Catherine Savall, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences et génie des matériaux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Juan Creus, professeur des universités, président  
Josselyne Balmain, maître de conférences  
Catherine Savall, maître de conférences  
Patrick Girault, maître de conférences  
Stéphanie Mallarino, maître de conférences

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-415 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

## Article 1

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Le Fouest, maître de conférences, président  
Christel Lefrançois, maître de conférences

Florence Caurant, maître de conférences

Franck Healy, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Le Fouest, maître de conférences, président

Christel Lefrançois, maître de conférences

Florence Caurant, maître de conférences

Franck Healy, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Vincent Le Fouest, maître de conférences, président

Christel Lefrançois, maître de conférences

Florence Caurant, maître de conférences

Franck Healy, maître de conférences

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-416 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

## **Article 1**

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Guy Woppelmann, professeur des universités, président

Eric Chaumillon, professeur des universités,

Mikhaël Karpytchev, maître de conférences,

Franck Healy, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Guy Woppelmann, professeur des universités, président  
Eric Chaumillon, professeur des universités,  
Mikhaël Karpytchev, maître de conférences,  
Franck Healy, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention sciences pour l'environnement parcours géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Guy Woppelmann, professeur des universités, président  
Eric Chaumillon, professeur des universités,  
Mikhaël Karpytchev, maître de conférences,  
Franck Healy, maître de conférences

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-417 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

## ARRÊTE

### Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président

Bernard Besserer, maître de conférences  
Patrick Franco, maître de conférences  
Vincent Courboulay, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président  
Bernard Besserer, maître de conférences  
Patrick Franco, maître de conférences  
Vincent Courboulay, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président  
Bernard Besserer, maître de conférences  
Patrick Franco, maître de conférences  
Vincent Courboulay, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président  
Frédéric Bertrand, maître de conférences  
Karel Bertet, maître de conférences  
Jean-Christophe Burie, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président  
Frédéric Bertrand, maître de conférences  
Karel Bertet, maître de conférences  
Jean-Christophe Burie, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention informatique parcours : ICONE - ingénierie des systèmes d'information, ICONE - ingénierie de l'information et de la décision, ICONE - ingénierie de la numérisation et de la dématérialisation, ICONE - systèmes intelligents et multimédia est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Jean-Loup Guillaume, professeur des universités, président  
Frédéric Bertrand, maître de conférences

Karel Bertet, maître de conférences

Jean-Christophe Burie, maître de conférences

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-418 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

## Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président

François Geoffriau, maître de conférences

Laurent Le Floch, maître de conférences

Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président

François Geoffriau, maître de conférences

Laurent Le Floch, maître de conférences

Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président

François Geoffriau, maître de conférences

Laurent Le Floch, maître de conférences

Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président  
François Geoffriau, maître de conférences  
Laurent Le Floch, maître de conférences  
Patrick Motillon, professeur certifié

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours mathématiques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Frédéric Testard, maître de conférences, président  
François Geoffriau, maître de conférences  
Laurent Le Floch, maître de conférences  
Patrick Motillon, professeur certifiés

#### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

#### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-419 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance de la première année de master des domaines Sciences, technologies, santé, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

**ARRÊTE**

#### **Article 1**

Le jury du semestre 1 de la première année de master des domaines Sciences, technologies, santé, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président  
Guy Woppelman, professeur des universités  
François Mayon, professeur associé  
Karine Monceau, maître de conférences

Franck Healy, maître de conférences  
Eve Lamendour, maître de conférences  
Virginie Duvat-Magnan : professeur

Le jury du semestre 2 de la première année de master des domaines Sciences, technologies, santé, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président  
Guy Woppelman, professeur des universités  
François Mayon, professeur associé  
Karine Monceau, maître de conférences  
Franck Healy, maître de conférences  
Eve Lamendour, maître de conférences  
Virginie Duvat-Magnan : professeur

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise des domaines Sciences, technologies, santé, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président  
Guy woppelman, professeur des universités  
François Mayon, professeur associé  
Karine Monceau, maître de conférences  
Franck Healy, maître de conférences  
Eve Lamendour, maître de conférences  
Virginie Duvat-Magnan : professeur

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-420 du 25 septembre 2017 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le directeur de la faculté des sciences et technologies,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président  
Ludovic Le Bigot, professeur des universités  
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury du semestre 2 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président  
Ludovic Le Bigot, professeur des universités  
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury du semestre 3 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président  
Ludovic Le Bigot, professeur des universités  
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury du semestre 4 du master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président  
Ludovic Le Bigot, professeur des universités  
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine sciences, technologies, santé mention audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Pascal Estrailier, professeur des universités, président  
Ludovic Le Bigot, professeur des universités  
Stéphane Natkin, professeur du Cnam

#### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

#### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2017.

Le président

---

Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-505 du 5 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine droit, économie, gestion, mention droit de l'entreprise**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine droit, économie, gestion, mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Linda ARCELIN, professeur des universités, présidente  
Caroline ASFAR-CAZENAVE, maître de conférences  
Bruno RIVIERE, professeur associé

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-506 arrêté du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 2 juillet 2012 relative au diplôme d'université histoire de l'art et archéologie,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury pour la délivrance du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie pour l'année universitaire 2017-2018 est composé de :

Laurence Tranoy, maître de conférences, présidente  
Mathias Tranchant, maître de conférences  
Laurent Vidal, professeur des universités

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-507 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF A2), pour l'année universitaire 2017-2018, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, présidente  
Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur certifié  
Camille PANIER, professeur contractuel

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-508 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF B1), pour l'année universitaire 2017-2018, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, présidente  
Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur certifié  
Corinne NITHARUM, professeur certifié

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

## **Arrêté n° 2017-509 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF B2), pour l'année universitaire 2017-2018, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, présidente  
Maïté BOISSARD, professeur contractuel  
Corinne NITHARUM professeur certifié

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-510 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF C1**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (DUEF C1), pour l'année universitaire 2017-2018, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, présidente  
Maïté BOISSARD, professeur contractuel  
Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur certifié

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-511 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine sciences humaines et sociales mention direction de projets ou établissements culturels parcours développement culturel de la ville**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine sciences humaines et sociales mention direction de projets ou établissements culturels parcours développement culturel de la ville est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Bruno Marnot, professeur des universités, président  
Mickaël Augeron, maître de conférences

Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention direction de projets ou établissements culturels parcours développement culturel de la ville est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Bruno Marnot, professeur des universités, président

Mickaël Augeron, maître de conférences

Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine sciences humaines et sociales mention direction de projets ou établissements culturels parcours développement culturel de la ville est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Hugot, maître de conférences, président

Dominique Chavigny, professeur associé

James Trombley, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master domaine sciences humaines et sociales mention direction de projets ou établissements culturels parcours développement culturel de la ville est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent Hugot, maître de conférences, président

Dominique Chavigny, professeur associé

James Trombley, maître de conférences

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-512 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours direction de projets audiovisuels et numériques**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury des semestres 3 et 4 du master professionnel du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours direction de projets audiovisuels et numériques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Diego Jarak, maître de conférences, président  
Mickaël Coustaty, maître de conférences  
Magalie Flores-Lonjou, maître de conférences  
Françoise Mamolar, journaliste/productrice audiovisuelle

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, parcours direction de projets audiovisuels et numériques est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Diego Jarak, maître de conférences, président  
Mickaël Coustaty, maître de conférences  
Magalie Flores-Lonjou, maître de conférences  
Françoise Mamolar, journaliste/productrice audiovisuelle

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-513 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine sciences humaines et sociales mention tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine sciences humaines et sociales mention tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Bruno Marnot, professeur des universités, président  
Mickaël Augeron, maître de conférences  
Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise sciences humaines et sociales mention tourisme, parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Bruno Marnot, professeur des universités, président  
Mickaël Augeron, maître de conférences  
Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine sciences humaines et sociales mention tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Mickaël Augeron, maître de conférences, président  
Philippe Marais, directeur technique d'agence de voyage  
Xavier Rautereau, ingénieur d'études

Le jury qui délivrera le grade de master sciences humaines et sociales mention tourisme, parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Mickaël Augeron, maître de conférences, président  
Philippe Marais, directeur technique d'agence de voyage  
Xavier Rautereau, ingénieur d'études

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-514 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours langues, cultures, affaires internationales**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

---

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury de la 1ère session des semestres 1 et 3 du master professionnel du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours langues, cultures, affaires internationales est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie PELTIER, maître de conférences, présidente

Danièle ANDRÉ, maître de conférences

Chandra NURAINI, maître de conférences

Natacha VAISSET, maître de conférences

Le jury de la 2ème session des semestres 1 et 3 du master professionnel du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours langues, cultures, affaires internationales est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie PELTIER, maître de conférences, présidente

Danièle ANDRÉ, maître de conférences

Chandra NURAINI, maître de conférences

Le jury des semestres 2 et 4 du master professionnel du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées parcours langues, cultures, affaires internationales est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie PELTIER, maître de conférences, présidente

Danièle ANDRÉ, maître de conférences

Chandra NURAINI, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, parcours langues, cultures, affaires internationales est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Stéphanie PELTIER, maître de conférences, présidente

Danièle ANDRÉ, maître de conférences

Chandra NURAINI, maître de conférences

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-515 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international parcours économie et commerce international-Asie**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master professionnel du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international parcours économie et commerce international-Asie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président  
Évelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences  
Martine RAIBAUD, maître de conférences  
Philippe GRANGE, maître de conférences  
David WATERMAN, professeur des universités

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international parcours économie et commerce international-Asie est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président  
Évelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences  
Martine RAIBAUD, maître de conférences  
Philippe GRANGE, maître de conférences  
David WATERMAN, professeur des universités

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-516 du 4 octobre 2017 relatif à la nomination du jury de master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, parcours géographie appliquée à la gestion des littoraux**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement parcours géographie appliquée à la gestion des littoraux est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

Virginie Duvat-Magnan, professeur des universités, présidente  
Jean-Michel Carozza, professeur des universités  
Frédéric Pouget, maître de conférences  
Luc Vacher, maître de conférences  
Didier Vye, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, parcours géographie appliquée à la gestion des littoraux de l'année universitaire 2017-2018 :

Virginie Duvat-Magnan, professeur des universités, présidente  
Jean-Michel Carozza, professeur des universités  
Frédéric Pouget, maître de conférences  
Luc Vacher, maître de conférences  
Didier Vye, maître de conférences

#### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

#### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-517 du 6 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature  
financière (Isabelle Queyroux)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 10 janvier 2017 n° 2017-048 à Isabelle Queyroux est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 01 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-518 du 06 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Serge Linkes)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 10 janvier 2017 n° 2017-052 à Serge Linkes est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 01 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-519 du 6 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Laurence Tranoy)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 10 janvier 2017 n° 2017-049 à Laurence Tranoy est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-520 du 6 octobre 2017 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Eric Monteiro)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 10 janvier 2017 n° 2017-050 à Eric Monteiro est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-522 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Christelle Monteiro)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

## ARRÊTE

### Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et «GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Christelle Monteiro, enseignante coordinatrice – relations internationales.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/CUFLE et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

### Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

### Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-523 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Martine RAIBAUD)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Martine RAIBAUD, maître de conférences LEA.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/CONFUCIUS et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-524 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Philippe Grangé)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Philippe Grangé, directeur de l'IUAP.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/IUAP/KENDARI - CRB07/IUAP/KEMLU - CRB07/IUAP/KEMENLU 2017-2019 et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,

- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

#### **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

### **Arrêté n° 2017-525 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Yonghae Kwon)**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

#### **Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Yonghae Kwon, responsable de l'institut roi séjong.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/IUAP/IRS et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

#### **Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,

- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

### **Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-526 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Laurence Tranoy)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Laurence Tranoy, directrice du département SHS.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/DU HAA et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

## **Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

## **Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

## **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-527 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Valérie Systemans)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de l'université,

## ARRÊTE

### Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Valérie Systemans, département LEA.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/ECOLA et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

### Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

### Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-528 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Martine Breillac)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Martine Breillac, département LEA, Prag Anglais.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/LEA – CRB07/MASTERS/LCAI et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

#### **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-529 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Pierre-Henry De Bruyn)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

#### **Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Pierre-Henry De Bruyn, département LEA, maître de conférences

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/LEA – CRB07/MASTERS/LCAI et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

#### **Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-530 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Jean-Michel Carozza)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE****Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Jean-Michel Carozza, départements sciences humaines et sociales.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/SHS et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-531 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Jean-Sébastien Noel)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

## ARRÊTE

### Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et «GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Jean-Sébastien Noel, départements sciences humaines et sociales.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/SHS et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

### Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

### Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-532 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Serge Linkes)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Serge Linkes, directeur de département lettres modernes.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LICENCES/LETTRES et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-533 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Frédéric Pouget)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Frédéric Pouget, responsable de la LP SIG.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/LUP SIG et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,

- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

#### **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-534 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Mickael Augeron)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

#### **Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Mickael Augeron, responsable de la LP patrimoines, langues et tourisms et du master tourisme.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/COOP/LAO CAI - CRB07/LICENCES/LUP PATRIM - CRB07/MASTERS/MPAT et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

#### **Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,

- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

### Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-535 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Diégo Jarak)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

### ARRÊTE

#### Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Diégo Jarak, responsable du master LEA/LCAI.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante CRB07/MASTERS/DPAN et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

## **Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

## **Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

## **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2017-536 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Stéphanie Peltier)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de l'université,

## ARRÊTE

### Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Stéphanie Peltier, enseignante.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/MASTERS/LCAI et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

### Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

### Article 3 : MISSIONS

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### Article 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

**Arrêté n° 2017-537 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature financière pour les opérations de validation électronique, de visa, et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'ULR (Laurent Hugot)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière pour les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de l'université de La Rochelle à Laurent Hugo, responsable du master développement culturel de la ville.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité budgétaire suivante : CRB07/MASTERS/MDCV et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

**Article 2 : FONCTIONNEMENT (HORS MISSION) ET ÉQUIPEMENT**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT., les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- la constatation du service fait,
- la facturation de prestations externes,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

**Article 3 : MISSIONS**

a)-Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zone dite « à risque » déconseillée par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zone dite à risque identifiée par le Ministère des Affaires Étrangères,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b)-Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou la directrice générale des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

#### **Article 4 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 1 septembre 2017. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

#### **Arrêté n° 2017-542 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature non financière (Angélique Coron)**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,  
Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Délégation est donnée à Madame Coron Angélique, responsable du service des affaires juridiques et statutaires, pour signer au nom du président de l'université les certificats de publication des actes administratifs au recueil des actes administratifs de l'université.

##### **Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2017.

Le président  
Jean-Marc Ogier